

*Assurez-vous de bien remplir toutes les sections*

<b>IDENTIFICATION DU PARTICIPANT</b>	
PRÉNOM :	NOM :
ADRESSE :	
DATE DE NAISSANCE : _____ <small>(jour / mois / année)</small>	<i>** Une preuve d'âge est exigible (carte d'assurance-maladie, carte étudiant) veuillez joindre une copie</i>
<b>IDENTIFICATION DU PAYEUR</b>	
PRÉNOM :	NOM :
ADRESSE :	
VILLE :	CODE POSTAL :
<i>** Une preuve de résidence est exigible (permis de conduire, compte de taxes ou autre) veuillez joindre une copie</i>	
TÉLÉPHONE :	COURRIEL :
<b>DÉTAILS DE L'ACTIVITÉ</b>	
Choisir l'activité à rembourser :	
Hockey CJR : <input type="checkbox"/>	Ringuette VDR : <input type="checkbox"/> Patinage artistique CPA MSH : <input type="checkbox"/>
CATÉGORIE :	
DATE DE DÉBUT DE L'ACTIVITÉ :	
DURÉE DE LA SESSION :	
MONTANT PAYÉ POUR L'ACTIVITÉ :	<i>** Preuve requise</i>

Je soussigné (e) \_\_\_\_\_ atteste que tous les renseignements contenus dans ce formulaire sont véridiques.

\_\_\_\_\_

Signature

\_\_\_\_\_

Date

Je veux recevoir le remboursement par dépôt direct

*\*\*Vous devez joindre un spécimen de chèque à votre demande de remboursement*

<b>SECTION RÉSERVÉE AU SERVICE DU LOISIR</b>		
Conformité de la demande de subvention : Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>		
Détail du remboursement :		
Description : Patinoires intérieures heure de glace		
Code GL : 02.701.30.970	Montant :	TPS/TVQ
Signature service du loisir :		Date :
Approuvé par :		Date :

**Documents à fournir obligatoirement :**

- ✓ Preuve d'âge du participant
- ✓ Preuve de résidence du payeur
- ✓ Reçu officiel du montant de l'inscription
- ✓ Preuve du paiement en totalité de l'activité
- ✓ Spécimen de chèque, si demande de remboursement par dépôt direct

**Conditions d'admissibilité :**

**La demande de remboursement doit être produite dans les 90 jours suivant le paiement COMPLET de l'activité.** Seuls les sports de glace tels que le hockey (CJR), la ringuette (VDR) et le patinage artistique (CPA MSH) sont admissibles au remboursement pour la session automne-hiver 2020-2021. Le montant de remboursement accordé par la Ville d'Otterburn Park pour cette session est 60 % du montant de la facture d'inscription.